

REGLEMENT
BY-LAW 8463

Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une marche, des balcons et un toit de balcon superposés situés en façade du bâtiment portant les numéros 5566, 5568 et 5570, rue Saint-Denis, à Montréal.

By-law allowing the occupancy of the public domain with a step, tiered balconies and a balcony roof on the façade of the building bearing numbers 5566, 5568 and 5570 Saint-Denis Street, in Montréal.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 10 avril 1990,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on April 10, 1990,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1. Il est permis d'occuper le domaine public avec une marche, des balcons et un toit de balcon superposés situés en façade du bâtiment portant les numéros 5566, 5568 et 5570, rue Saint-Denis, à Montréal, le tout tel que montré sur le plan portant le numéro de minute 3577 (dossier: 26377), préparé par Claude Simard, arpenteur-géomètre, le 27 juillet 1989.
2. Cette permission est accordée selon les conditions et pour le loyer décrits au projet d'acte notarié annexé au présent règlement. (*)
3. Ce projet d'acte est approuvé et le Secrétaire général de la Ville est autorisé à le signer.

1. Permission is granted to occupy the public domain with a step, tiered balconies and a balcony roof on the façade of the building bearing numbers 5566, 5568 and 5570 Saint-Denis Street, in Montréal, the whole as shown on the plan bearing minute number 3577 (dossier 26377), prepared by Claude Simard, land surveyor, on July 27, 1989.
2. This permission is granted subject to the conditions and for the rent described in the draft notarized deed attached to this by-law. (*)
3. That draft deed is approved and the Secrétaire général de la Ville is authorized to sign it.

(*) Voir dossier 89 0369717

(*) See dossier 89 0369717

LE GREFFIER DE LA VILLE

Rémi Roberge

LE MAIRE

Lucien

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie sous mon serment d'office que le règlement 8463 ci-dessus, a été promulgué par l'avis public numéro 03-981 paru dans le journal LE DEVOIR, le 18 avril 1990 et affiché à l'Hôtel de Ville, le 12 avril 1990 .

Montréal, le 27 avril 1990 .

LE GREFFIER DE LA VILLE

Rémi Roberge